

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017

Convocations adressées le 12 avril 2017

ORDRE DU JOUR

- *Budget assainissement*
- *Accessibilité église*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil dix-sept et le jeudi vingt avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : Mme Aline GALLY, Adjoint ;

Mmes Bernadette BARBIER, Isabelle DOMINJON, Monique OTTELET ;
M. Eric MANACH

Absents excusés : Mrs Vincent AHÜ, Bernard DEVELEY, Pascal FEVRE

Absents : -

Secrétaire : Mme Bernadette BARBIER



BUDGET ASSAINISSEMENT :

Visa Préfecture le :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes Chablis Villages & Terroirs aura la compétence assainissement.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de :

- *clôturer le budget assainissement au 31 mai 2017*
- *Transférer l'ensemble des résultats de clôture des sections exploitation et investissement au budget principal*
- *D'intégrer l'actif du budget assainissement au budget principal*
- *Mandater le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.*

ACCESSIBILITE EGLISE

Visa Préfecture le :

Le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de modifier le projet d'accessibilité suite aux remarques de l'architecte des bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise MARSHALL Olivier pour les travaux de percement d'une porte à l'Eglise pour un montant de 11 650.- € HT et accepte le devis de l'entreprise MERLE pour les travaux de la porte de l'Eglise pour un montant de 1 286.34 € HT.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Visa Préfecture le :

** Cimetière : Le Maire informe le Conseil Municipal que les pierres du pilier à droite de l'entrée seront refaites.*

** L'indemnité au Percepteur : Le Conseil Municipal accepte de verser au Percepteur de Chablis l'indemnité de Conseil pour l'année 2016 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours, soit un montant de 293.97 € net.*

Visa Préfecture le :

** Redevance d'occupation du domaine public – France Télécom : Le Conseil Municipal décide de facturer à France-Télécom la redevance relative aux droits de passage sur le domaine public pour l'année 2017, soit :*

- *Km d'artère aérienne : 0,863 x 50.74 € = 43.79 €*
 - *Km d'artère sous - sol : 5,822 x 38.05 € = 221.53 €*
- 265.32 €*

Visa Préfecture le

**** Admission en non-valeur :** Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association La Libellule n'a jamais payé la location de la salle en 2009, le percepteur propose d'annuler cette dette. Le Conseil Municipal accepte d'annuler la somme de 200.- €.

Visa Préfecture le :

**** Taxe sur les publicités extérieures :** Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau tarif pour la taxe locale des publicités extérieures applicables pour 2018. Le Conseil Municipal accepte le tarif d'un montant de 15.50 € pour le mètre carré.

*** Le Croq & Gourmand :** Le Maire fait part d'un courrier reçu de Mme Sylvie FEVRIER-MUZARD demandant l'autorisation de s'installer sur la place des Marronniers le vendredi soir de 19h30 à 22h30. Le Conseil Municipal l'autorise à stationner sur la place des marronniers tout en veillant à ne laisser aucun déchet.

*** Logement rue du Chapiteau :** Le Maire informe le Conseil Municipal que la CAF a demandé des travaux dans le logement n°1 afin que l'organisme continue à verser l'allocation logement au locataire.

**** Maisons Fleuries :** la reconduction du concours des maisons fleuries est remise en question, une décision sera prise avant l'été.

**** Repas champêtre :** le repas du 14 juillet est maintenu sous réserve d'une participation suffisante.

La séance a été levée à 21h55.

Varenes, le 21 avril 2017